



*Le 3 Aves d'urgence postale*

ANNONCES LÉGALES

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
Unité Territoriale de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Saint-Martin, le 13 septembre 2019

La préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin porte à la connaissance du public que, du mardi 1er octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 inclus, il est procédé à la collecte de Saint-Martin à l'ouverture d'une enquête publique au titre des articles R 123-1 à R 123-23 du code de l'environnement, le projet de révision du plan de prévention des risques naturels (PPRN) pour l'Aléa cyclonique.

Le dossier du projet de plan de prévention des risques (PPRN) pour l'Aléa cyclonique et un registre d'enquête publique sont déposés à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin située au numéro 23 rue de Spring - 97150 St-Martin siège de l'enquête publique, du mardi 1er octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 inclus, où les personnes intéressées peuvent consulter le dossier du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux :  
- Lundi, mardi, jeudi : de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30  
- Mercredi et vendredi : de 8h à 13h

Pendant cette même période, les personnes intéressées peuvent consulter leurs observations, propositions et contre-propositions sur le projet, sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin située au numéro 23 rue de Spring - 97150 St-Martin, durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux : lundi, mardi, jeudi : de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30, mercredi et vendredi : de 8h à 13h ou les adresser par écrit à la commission d'enquête à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-saint-martin@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:enquete-publique-saint-martin@saint-barth-saint-martin.gouv.fr). Pour être prises en compte, les correspondances doivent parvenir à la préfecture de Saint-

Barthélemy et de Saint-Martin au plus tard le 31 octobre 2019 à 13 heures, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance sont amenées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin pour être tenues à la disposition du public.

La commission d'enquête se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, les jours et heures suivants :

- Mardi 1er octobre 2019 de 10 heures à 13 heures
- Jeudi 10 octobre 2019 de 10 heures à 13 heures
- Mercredi 23 octobre 2019 de 10 heures à 13 heures
- Jeudi 31 octobre 2019 de 10 heures à 13 heures

La commission d'enquête se tient également, à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales :

- Dans les quartiers de Marigot et Quartier d'Orléans : Marigot : Rue de Hollande, ancienne école Evelina HALLEY Quartier d'Orléans : Route des deux frères, maison de quartier d'Orléans, à côté du stade
- Jeudi 10 octobre 2019 de 10 heures à 13 heures

Dans les quartiers de Sandy Ground et de Grand Case - La Savane : Sandy Ground : Route principale de Sandy Ground, ancienne école maternelle de Sandy Ground  
Grand Case / La Savane : École Elie GIBBS rue des écoles Grand Case  
Mercredi 23 octobre 2019 de 10 heures à 13 heures

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, et à la collectivité de Saint-Martin ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Elie RAZON, responsable du pôle risques naturels et pollution à l'UT DEAL de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (téléphone : 0590 29 09 28, adresse électronique : [elie.razon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elie.razon@developpement-durable.gouv.fr)).

Au terme de l'enquête publique, la préfète de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin statue, par arrêté, le projet de révision du plan de prévention des risques naturels (PPRN) pour l'Aléa cyclonique, présenté par la DEAL.

Saint-Martin, le 13 septembre 2019

Pour le représentant de l'État et par délégation,  
La préfète déléguée,  
Signé  
Sylvie FEUCHER